



# GUIDE PRATIQUE DU RECRUTEMENT

*A destination des employeurs*

# Préambule

Ce guide est destiné aux TPE et PME de Parsi-Vallée de la Marne qui souhaitent être accompagnées dans leur projet de recrutement. Il s'agit d'une clé d'entrée qui répond à vos premières interrogations sur les dispositifs d'aide à l'embauche existantes et sur l'accompagnement dont vous pourrez bénéficier pour réussir vos recrutements.

Tout recrutement représente un investissement pour votre entreprise. C'est un moyen d'enrichir les compétences de vos effectifs. Pour éviter les mauvaises surprises, il convient de poser les bonnes questions par rapport à votre trésorerie, à l'évolution du marché, à vos capacités de management, de gestion RH etc.

N.B: *Un glossaire est à votre disposition à la fin du guide*

# Avant le recrutement

Vous pouvez être accompagnés dans les différentes phases du recrutement :

1. Pour les questions d'ordre juridique par :
  - Un cabinet juridique (via le service aux entreprises de la communauté d'agglomération - BASE)
  - Votre comptable/ cabinet d'expert comptable
2. Pour la recherche de candidats par :
  - Votre Pôle emploi
  - Des opérateurs de l'emploi (M2IE, MLE, etc.)
3. Pour le dépôt et la diffusion d'offres d'emploi :
  - [Formulaire de dépôt d'offre – Agglomération de Paris-Vallée de la Marne](#)
  - [www.pole-emploi.fr/espace-employeur/](http://www.pole-emploi.fr/espace-employeur/)
4. Pour les contrats de travail
  - [Le CDI](#)
  - [Le CDD](#)

# Les aides à l'embauche

Les mesures incitatives à l'embauche sont des aides assurées par l'Etat et répondent à trois enjeux :

- Favoriser le développement de l'entreprise en allégeant le coût de la masse salariale
- Compenser le manque de productivité, en cas d'embauche de salarié en insertion (- 26 ans, senior, TH, etc.)
- Favoriser le maintien dans l'emploi et assurer la formation professionnelle

Toutes les mesures et aides à l'emploi sont accordées pour une durée déterminée et dans la limite de votre éligibilité. Elles intègrent des dérogations pour le public TH ou les habitants des quartiers prioritaires. Les aides présentées ci-après sont ouvertes au secteur marchand.

# Les aides à l'embauche

## Aide à l'embauche du premier salarié

- Cible → TPE (dont autoentrepreneurs) qui n'ont pas eu de salarié depuis au moins 12 mois.
- Contrainte → Contrat en CDI ou en CDD de 12 mois minimum.

## Avantages

L'aide correspond à 500€ maximum versée par trimestre pendant 2 ans. Elle est proratisée par rapport à la durée de travail

ATTENTION: la mesure est temporaire et concerne la période du 9/06/2015 au 08/06/2016.

Plus d'information: [Aides pour le 1er salarié](#)

Contact: DIRECCTE - 01 64 41 28 59

# Les aides à l'embauche

## L'aide « Embauche PME »

- Cible → Toute entreprise de moins de 250 salariés et/ou associations employeuses.
- Public → Tout salarié rémunéré jusqu'à 1,3 Smic (1 900 € / mois).
- Contrainte → CDI, CDD de 6 mois minimum ou transformation de CDD en CDI.

## Avantages

La prime est versée à l'échéance de chaque période trimestrielle, à raison de 500 € par trimestre. Pour les contrats qui durent au moins deux ans, l'aide financière atteindra donc 4 000 €.

Cumuler avec les aides du CICE, les réductions bas salaire et le Pacte de responsabilité, vous pouvez être remboursé à 100% des cotisations patronales.

Plus d'information: [Embauche PME](#)

Contact: 09 70 81 82 10

# Les aides à l'embauche

## Le contrat d'apprentissage

- Public → salarié de 16 à 25 ans (sauf dérogation).
- Contrainte → L'employeur est tenu de nommer un maître d'apprentissage et de garantir la mise en œuvre de l'alternance.

### Avantages:

- Vous payez votre apprenti 25 à 78% du SMIC, évolutif sur 3 ans (selon l'âge)
- Vous n'êtes pas soumis aux cotisations salariales et n'êtes pas imposable (SMIC)

Pour les TPE, le salaire de l'apprenti âgé de 16 -18 ans, est prise en charge à 100% par l'Etat la première année. Si une TPE recrute un apprenti mineur, l'aide correspond à 1 100€ par trimestre et est cumulable avec la prime d'apprentissage (aide forfaitaire de 1 000€).

Plus d'informations: [le contrat d'apprentissage](#)

Accéder au [simulateur](#)

Contact: Mission locale 01.60.06.60.47

# Les aides à l'embauche

## Le contrat de professionnalisation

- Public → salarié âgé de 16 à 25 ans ou salarié de plus de 26 ans si demandeur d'emploi ou bénéficiaire des minimas sociaux.
- Contrainte → CDI ou CDD minimum 6 mois, à temps plein, qui intègre 15 à 25% de temps de formation sur la durée du contrat (150h minimum)

## Avantages :

Selon l'âge ou le niveau d'étude, votre salarié gagne entre 55 et 80% du SMIC

- Pour les salariés de + 45 ans, vous recevez une aide de 2 000€
- Pour un demandeur d'emploi de + 26 ans, vous percevez une aide de Pôle emploi

Plus d'information: [Le Contrat Pro](#)

Contact: Pole Emploi 01 60 93 96 67



# Les aides à l'embauche

## Le CIE

- Public → Tout public. Priorité au public en insertion (senior, TH, RSA, autres difficultés)
- Contrainte → Contrat en CDI ou CDD d'au moins 6 mois (temps plein et temps partiel).

## Avantages

L'aide financière est versée par l'Etat et varie de 25 à 45% du SMIC pendant 6 à 10 mois selon la situation du salarié (aide proratisée).

Plus d'information: [Le CIE](#)

Contact: Mission locale 01.60.06.60.47

# Les aides à l'embauche

## Le CIE STARTER

- Public → jeune de - 30 ans en difficultés sociales.
- Contrainte → Contrat en CDI ou CDD 12 mois minimum.

### Avantages:

L'aide représente, pour un salarié à temps plein sur 12 mois, 1063,30€ par mois (aides + exonérations) soit un coût net chargé moyen de 978,80€/mois pour l'employeur.

Plus d'information: [Le CIE STARTER](#)  
Contact: Mission locale 01.60.06.60.47

# Les aides à l'embauche

## Le contrat de génération

- Cible → entreprise de moins de 300 salariés.
- Public → jeunes de 16 à 25 ans (sauf dérogation).
- Contrainte → Contrat en CDI uniquement (temps partiel à 80%). L'embauche du jeune doit être simultanée avec l'embauche d'un senior de 55 ans ou le maintien dans l'entreprise d'un senior de 57 ans.

## Avantages

L'aide financière est versée par l'Etat pendant 3 ans à raison de 4000€/an et de 8000€/an en cas d'embauche simultanée d'un jeune et un senior.

Plus d'information: [Le contrat de génération](#)

Contact: Pole Emploi, 01 60 93 96 67

# Les aides à l'embauche

## L'emploi d'avenir

- Cible→ [Employeur éligible](#)
- Public→ jeune de 16 à 25 ans pas ou peu qualifiés (Niveau VI) avec des difficultés sociales, sans emploi ni formation.
- Contrainte→ Contrat en CDI ou CDD de 12 à 36 mois (temps plein) + action de formation à définir.

### Avantages:

L'aide représente 35% du SMIC (506€/mois) versé pendant 1 à 3 ans selon le profil du jeune.

Plus d'information: [Emploi d'Avenir](#)

Contact: Mission locale, 01.60.06.60.47

# Les aides pour développer l'activité

## Le CICE

- Cible → toute entreprise de 1 à 250 salariés, imposée à l'impôt sur les sociétés (SARL, SA, SAS, etc.) ou sur le revenu (EI, EURL), quelque soit leur statut (sauf auto entreprise).

## Avantages

L'aide correspond à 6% de la masse salariale versée par l'entreprise durant l'année écoulée pour les rémunérations allant jusqu'à 2,5 smic (3 643,8€ brut mensuel) quelque soit le statut des salariés y compris les salariés en contrat aidé.

## Contrainte

La trésorerie dégagée par le crédit d'impôt ne peut pas être utilisée pour financer une hausse des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des dirigeants de l'entreprise.

Plus d'information: [Le CICE](#)

Simuler l'aide avec la [calculatrice](#)

Contact: DIRECCTE, 01 64 41 28 59

# L'offre de service de l'Agglomération en faveur de l'emploi

L'Agglomération de Paris Vallée de la Marne a développé des outils qui vous permettent de bénéficier d'un accompagnement de proximité dans votre recrutement :

- Une plateforme gratuite de dépôt d'offres en ligne « TagEmploi »
- La coordination des différents acteurs de l'emploi pour apporter des réponses pertinentes à vos besoins.
- L'organisation de Job dating avec « les matinales de l'emploi »
- L'organisation de recrutement collectif

# TAG EMPLOI

Tag Emploi est un agrégateur des offres d'emplois qui sont diffusées dans un périmètre géographique proche.

La plateforme permet donc à tout employeur de Paris-Vallée de la Marne de déposer gratuitement une offre en ligne et de la diffuser auprès des candidats.

L'agglomération vous accompagne pour définir le profil de poste et gagner du temps sur le tri des CV

Plus d'infos sur: [Tag Emploi](#)



The image shows a network diagram with several circular icons representing people, connected by lines. In the top left, there is a red banner with the Val Maubuée logo and the text 'VAL MAUBUÉE Agglomération de Paris-Vallée de la Marne'. In the top right, the 'tag emploi Val Maubuée' logo is displayed. Below the network diagram, there is a red banner with the text 'TRAVAILLER PRÈS DE CHEZ SOI TAG EMPLOI, LA PLATEFORME QUI VOUS CONNECTE'. Underneath this banner, there are two bullet points: 'Un service pour faciliter l'accès aux offres d'emploi locales' and 'Un espace de diffusion pour les entreprises locales qui recrutent'. At the bottom left, there is a QR code and icons for a tablet and a smartphone. To the right of these icons is the website address 'valmaubuee.tagemploi.com'. At the bottom, there is a red banner with the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE-LA-VALLÉE/VAL MAUBUÉE' and contact information: '5, cours de l'Arche Guédon à Torcy - 77207 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 1', 'Tél. : 01 60 37 24 24 - Fax : 01 60 37 24 34 - agglom@valmaubuee.fr - www.valmaubuee.fr'. In the bottom right corner, there is a small red banner with the Val Maubuée logo.

**TRAVAILLER PRÈS DE CHEZ SOI**  
**TAG EMPLOI,**  
**LA PLATEFORME QUI VOUS CONNECTE**

- Un service pour faciliter l'accès aux offres d'emploi locales
- Un espace de diffusion pour les entreprises locales qui recrutent

   [valmaubuee.tagemploi.com](http://valmaubuee.tagemploi.com)

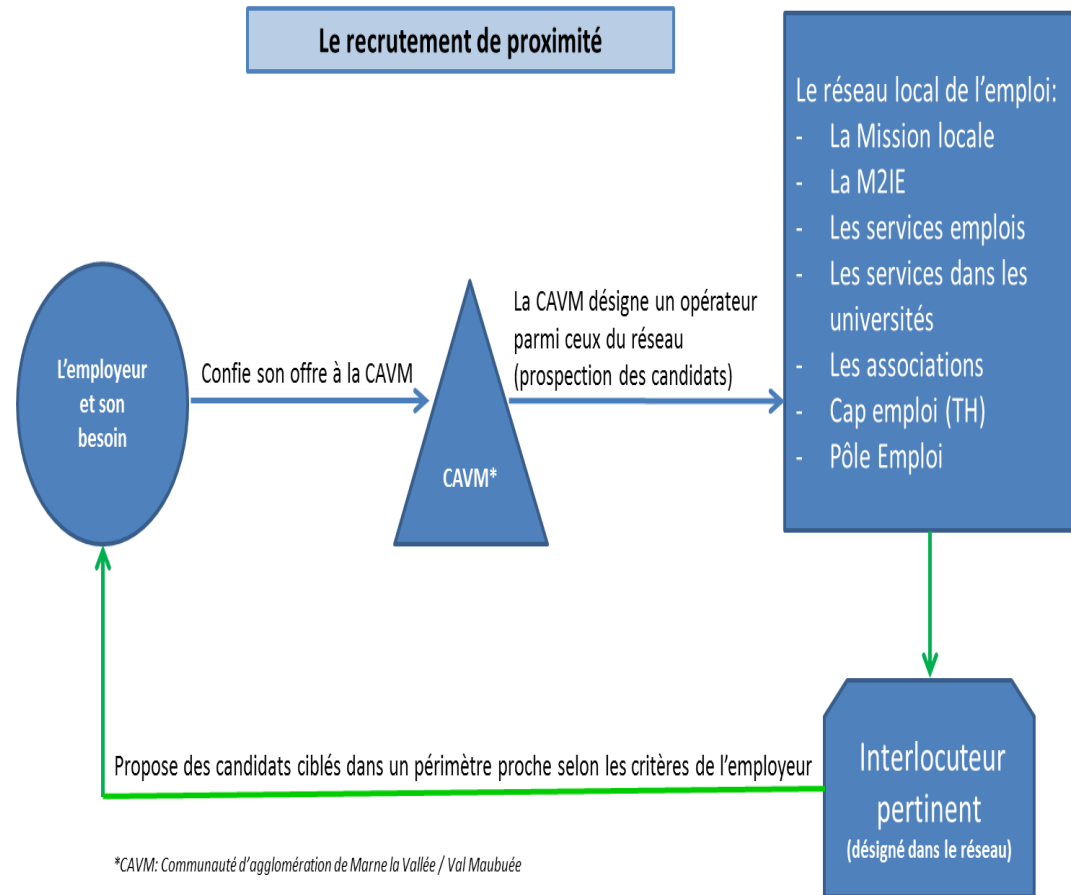
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE-LA-VALLÉE/VAL MAUBUÉE**  
5, cours de l'Arche Guédon à Torcy - 77207 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 1  
Tél. : 01 60 37 24 24 - Fax : 01 60 37 24 34 - agglom@valmaubuee.fr - www.valmaubuee.fr

# LA COORDINATION DES ACTEURS DE L'EMPLOI

L'Agglomération joue un rôle de coordination au sein du réseau d'acteurs de l'emploi du territoire.

Selon le profil recherché, elle confie l'offre à l'interlocuteur le plus pertinent, afin de garantir votre recrutement.

Vous gagnez du temps pour le tri des CV et vous avez un interlocuteur capable de vous informer sur le parcours du candidat.





# L'ORGANISATION DE JOB DATING

L'Agglomération organise des sessions de job dating thématiques, « Les Matinales de l'emploi ».

Les candidats qui participent au salon sont présélectionnés par nos partenaires. Ils disposent donc du profil recherché par les entreprises qui recrutent .

Plus d'infos sur: [Les Matinales de l'emploi](http://www.valmarubuee.fr)



**SALON DU RECRUTEMENT**

## LES MATINALES DE L'EMPLOI

VOUS RECHERCHEZ DU PERSONNEL  
DANS LE SECTEUR DES SERVICES AUX ENTREPRISES ?  
RENCONTREZ DES CANDIDATS CIBLÉS

**Mardi 24 novembre 2015 > de 9 h à 13 h 30**  
**SALLE DU CITOYEN**  
17, rue du Suffrage Universel  
77185 LOGNES



[www.valmarubuee.fr](http://www.valmarubuee.fr)

# Contacts

Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de  
la Marne :

Département du développement économique,  
emploi et enseignement supérieur

01 60 37 23 33

[g.dorival@agglo-pvm.fr](mailto:g.dorival@agglo-pvm.fr)

# GLOSSAIRE

CICE	: Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
CIE	: Contrat initiative emploi
CDD	: Contrat à durée déterminée
CDI	: Contrat à durée indéterminée
CUI	: Contrat unique d'insertion
DIRECCTE	: Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
M2IE	: Maison intercommunale d'insertion et d'emploi
MLE	: Mission locale pour l'emploi
PME	: Petite et moyenne entreprise
RSA	: Revenu de solidarité active
TH	: Travailleur handicapé
TPE	: Très petite entreprise

# Infos pratiques

## Formulaires de demandes

[CICE](#)

[Aide à l'embauche du premier salarié](#)

[Contrat de professionnalisation](#)

[Contrat d'apprentissage](#)

[CIE STARTER](#)

[CUI CIE](#)

[Emploi d'Avenir](#)

## **Demande en ligne**

[Aide TPE Apprentissage](#)

[Contrat de génération](#)

[Embauche PME](#)

# Sites utiles

- Service en ligne de formalités sociales et administratives  
[www.letese.urssaf.fr](http://www.letese.urssaf.fr) (destiné aux entreprises de – 20 salariés)
- Direction régionale des entreprises (travail / emploi / formation)  
<http://www.idf.direccte.gouv.fr/Seine-et-Marne>
- Démarches et demandes d'aides en ligne  
<http://www.emploi.gouv.fr/>
- Information légales, droit du travail, formulaires  
<http://travail-emploi.gouv.fr/>
- Portail de l'alternance  
<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>
- Pour vos déclarations de paiement et de cotisations  
<https://mon.urssaf.fr/>
- Pour les obligations de formation  
[mon compte formation – employeur](http://mon-compte-formation-employeur.gouv.fr)